

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GENERALE DE
L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Service général
de l'enseignement fondamental et de
l'enseignement spécialisé.

CIRCULAIRE N° 1153

DATE 15/06/2005

- A Madame la Ministre-Présidente - Membre du Collège de la Commission communautaire chargé de l'enseignement
- A Messieurs les Gouverneurs de province,
- A Messieurs et Mesdames les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement spécialisé libres subventionnés,
- Aux Chefs des établissements internats et homes d'accueil d'enseignement spécialisé, organisés par la Communauté française,
- Aux Chefs des établissements officiels et libres d'enseignement spécialisé subventionnés par la Communauté française.
- Aux Présidents et Secrétaires des Commissions Consultatives de l'Enseignement spécialisé

Pour information :

- Aux Membres de l'Inspection de l'enseignement spécialisé,
 - Aux Vérificateurs de l'enseignement spécialisé,
 - Aux Directeurs des Centres P.M.S. organisés et subventionnés par la Communauté française,
 - Aux Associations de parents,
 - Aux Organisations syndicales,
 - Aux Membres du Conseil Supérieur de l'enseignement spécialisé.
 - Aux Membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé.
-

CIRCULAIRE RELATIVE A L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS

D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

ANNEE SCOLAIRE : 2005-2006

VOLUME 2

TABLE DES MATIERES

LISTE DES MODELES ET ATTESTATIONS REPRIS DANS LE VOLUME 2.....	3
CIRCULAIRE N° 13.....	5
LISTE DES ORGANISMES HABILITES A DELIVRER LE RAPPORT D'INSCRIPTION D'UN ENFANT DANS L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE.....	5
CIRCULAIRE N° 14.....	30
ATTRIBUTIONS ET SECTEURS GEOGRAPHIQUES D'ACTIVITES DES VERIFICATEURS.....	30
CIRCULAIRE N° 15.....	44
RAPPEL DES CONDITIONS D'ADMISSION.....	44
CIRCULAIRE N° 16.....	65
PERIODE DE L'HORAIRE HEBDOMADAIRE CONSACREE AU RECYCLAGE OU A LA GUIDANCE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE ORGANISES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE.....	65
CIRCULAIRE N° 17.....	67
PERIODE DE L'HORAIRE HEBDOMADAIRE CONSACREE AU RECYCLAGE OU A LA GUIDANCE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE SUBVENTIONNES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE.....	67
CIRCULAIRE N° 18.....	69
ORGANISATION DU SERVICE DE L'INSPECTION PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE.....	69
CIRCULAIRE N° 19.....	83
DIRECTIVES D'ORDRE PEDAGOGIQUE DESTINEES AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE ORGANISES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	83
CIRCULAIRE N° 20.....	86
RECOMMANDATIONS D'ORDRE PEDAGOGIQUE DESTINEES, AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE SUBVENTIONNES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE.....	86
CIRCULAIRE N° 21.....	90
CIRCULAIRE RELATIVE AUX CLASSES DE DEPAYSEMENT ET DE DECOUVERTE, EN BELGIQUE OU A L'ETRANGER, AINSI QU' AUX ACTIVITES EXTERIEURES A L'ETABLISSEMENT ORGANISEES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ETUDES.....	90
DEUXIEME PARTIE.....	93
CIRCULAIRE N° 22.....	109
INTRODUCTION DES DEMANDES DE DEROGATION D'AGE POUR LES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE.....	109

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GENERALE DE
L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Service général
de l'enseignement fondamental et de
l'enseignement spécialisé.

Réf. : ORG./2005-2006/ 18

CIRCULAIRE N°18

ORGANISATION DU SERVICE DE L'INSPECTION PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE ANNEE SCOLAIRE 2005-2006.

J'ai l'honneur de vous communiquer la liste complète des membres de l'inspection reprenant leur adresse, attributions et ressorts géographiques respectifs, ainsi que quelques considérations d'ordre général.

Les informations concernant les horaires des classes et des membres du personnel seront envoyés aux Inspecteurs compétents au plus tard le 20/10/2005 pour le Fondamental.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire la date est fixée au 31/10/2005.
Vous trouverez en annexe les modèles des documents à utiliser.

En ce qui concerne l'enseignement fondamental subventionné, il est demandé que toute modification de la grille horaire des élèves décidée par le pouvoir organisateur soit transmise pour information à l'inspecteur ou inspectrice compétent.

La Directrice Générale

Lise-Anne HANSE

I. LISTE DES MEMBRES DE L'INSPECTION - ATTRIBUTIONS - RESSORT GEOGRAPHIQUE

1) **Inspecteur coordonnateur**

Coordination pédagogique et administrative de l'inspection de l'enseignement maternel, primaire et secondaire spécialisé.

Madame D. **CHOUKART épouse STEENSELS**

Rue A. Lavallée, 1
1080 BRUXELLES

E-mail : danielle.choukart@cfwb.be

Secrétariat : Madame **DEBATY**

☎ 02/690.80.81 – Fax : 02/690.80.92

E-mail : claudine.debaty@cfwb.be

2) **Inspection de l'enseignement maternel et primaire**

(à l'exception des cours de religion et de morale)

Monsieur **Maurice GASPAR**

Rue de Clémodeau, 15
4550 NANDRIN
Tel/Fax : 085/51.16.04
m.gaspar@restode.cfwb.be

Province de Namur (à l'exception
de l'arrondissement de Dinant
Province du Hainaut
- arrondissement de Charleroi
- Braine-Le-Comte
- Ham-Sur-Heure - Nalines
Région de Bruxelles-Capitale
Ville de Huy

Monsieur **Edmond DEBOUNY**

Avenue Reine Elisabeth, 21
4820 DISON
Tél/Fax : 087/33.83.17
E-mail : edmond.debouny@swing.be

Province de Liège (à l'exclusion de la Ville
de Huy)
Province de Namur :
- Arrondissement de Dinant
F.B.A.

Madame **Marie-Louise WILMART-PIROTTE**

Rue sur les Vignes, 10B
5300 ANDENNE
Tél : 085/84.35.80
E-mail : marie-louise.pirotte@cfwb.be

Province du Brabant wallon
Province du Luxembourg
Province du Hainaut :
- Arrondissements d'Ath, de Mons et de Mouscron
- Arrondissement de Soignies (à l'exception de Braine-Le-Comte)
- Arrondissement de Thuin (à l'exception de Ham-sur-Heure –
Nalines)
- Arrondissement de Tournai

3) **Inspection de l'enseignement secondaire spécialisé**
(à l'exception des cours de religion et de morale)

Madame Fernande **SCHMITZ-BALBEUR** cours relevant des secteurs :
Rue des 4 vents, 76 SERVICE AUX PERSONNES,
6700 ARLON HABILLEMENT,
Tél/Fax. : 063/21.63.54 HÔTELLERIE-ALIMENTATION
E-mail : lindaschmitz@skynet.be

Monsieur Henri **BOUSMAN** langue maternelle, actualité, histoire,
Allée de la Fontaine, 17 langues
5651 BERZEE
Tél/Fax : 071/61.18.24
E-mail : henri.bousman@cfwb.be

Madame D. **CHOUKART épse STEENSELS** Accompagnement pédagogique général
Chaussée romaine, 21 des membres du personnel directeur et
4263 BRAIVES enseignant des formes 1 et 2 de
Tél/Fax : 019/58.83.85 l'enseignement secondaire spécialisé.
E-mail : danielle.choukart@cfwb.be

Monsieur Jean-Paul **VAN PUTTE** cours relevant du secteur :
Avenue de Criel 29 CONSTRUCTION
5370 HAVELANGE
Tél/Fax : 083/63.38.28
E-mail : jp.vanputte@skynet.be

Monsieur Pierre **FENAILLE** cours relevant des secteurs :
Rue de Page, 2 AGRONOMIE,
4219 MEEFFE INDUSTRIE et ARTS APPLIQUES
Tél/Fax.: 081/85.64.57
E-mail : pierre.fenaille@skinet.be

Madame Agnès **VETS** Education physique
Rue du Chêne, 5
1400 NIVELLES
Tel : 0479/21.85.21 Fax : 067/21.98.45
E-mail : agnes.vets@cfwb.be

Monsieur André **CAUSSIN** Mathématiques, sciences, géographie
Rue des Crêtes, 36 informatique, ainsi que les cours
5170 PROFONDVILLE spécifiques du secteur ECONOMIE
Tél/Fax : 081/41.16.90
E-mail : andré.caussin@tiscali.be

Madame Eliane **VANHAM** Education plastique – Education musicale
Clos du Grand Sart, 57
4607 MORTROUX
Tél/Fax: 04/376.66.89
E-mail : eliane.vanham@swing.be

4. Inspection de l'enseignement spécialisé - autres fonctions :

Monsieur Jean-Claude **DE VREESE**
Rue du Pont Spilet, 19
1470 GENAPPE
Tél/Fax : 010/61.46.83
E-mail : jeanclaude.devreese@cfwb.be

personnel paramédical
personnel psychologique

Monsieur Julien **BERTRANG**
Pré Mathy, 15
4910 POLLEUR
Tél/Fax : 087/22.73.28
E-mail : julien.bertrang@swing.be

personnel auxiliaire d'éducation
personnel social

5. Inspection des cours philosophiques

Morale non confessionnelle

Monsieur BASTIEN Michel
Rue de Virginal, 3
7090 HENNUYERES

Enseignement secondaire spécialisé
Province de Hainaut sauf les
arrondissements de Mouscron et de Tournai.
Provinces de Luxembourg et de Namur

Madame LEGROS Catherine
Avenue de la petite Espinette, 7A
1180 BRUXELLES

Enseignement secondaire spécialisé :
Province du Brabant wallon;
Bruxelles-Capitale;
Arrondissements de Mouscron et de Tournai;
Province de Liège.

Mademoiselle VANDERPERRE Cécile
Avenue de Versailles, 50 bte 1
1020 BRUXELLES

Enseignement primaire spécialisé

Religion catholique

Monsieur ERNENS Eddy
Rue du Bois de Sclessin, 52
4031 ANGLEUR

Enseignement secondaire spécialisé
Provinces de Liège, de Luxembourg et
de Namur.

Monsieur HOMME Jean-Pierre
Docteur Grégoire, 49 bt 3
7100 LA LOUVIERE

Enseignement secondaire spécialisé :
Provinces du Brabant wallon et de Hainaut;
Bruxelles-Capitale.

Monsieur Joseph JALLET
Hubert, 5
5590 CINEY
Tel. : 083/21.82.04

Enseignement primaire spécialisé organisé par Rue St
Communauté Française.

Inspecteurs diocésains

Enseignement primaire spécialisé officiel et non confessionnel

INSPECTION DIOCESAINE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SPECIALISE OFFICIEL
ET NON CONFESSIONNEL

BRABANT

Inspecteur principal : INSTALLE Pierre (abbé), rue des Paysagistes 13, 1160 BRUXELLES
02/660.44.61 (+ Fax)

BRUXELLES A (1) : DE DUYSCHAEVER Christian (abbé), rue de Gravelines 41, 1000 BRUXELLES 02/280.00.09
(+ Fax)

BRUXELLES B (1) : AERENS Luc, chaussée de Tervuren 89, 1160 BRUXELLES
02/673.89.39 – Fax 02/672.43.89

NIVELLES : CANTINEAU Brigitte, allée de Clerlande 3, 1340 OTTIGNIES
010/41.50.40 (+ Fax) - 0478/49.16.12

(1)*Les communes relevant de BRUXELLES A sont* : BRUXELLES, ETTERBEEK, EVERE, GANSHOREN, JETTE-SAINT-PIERRE, SAINT-JOSSE-TEN-NOODE, SCHAERBEEK, WOLUWE-ST-PIERRE, WOLUWE-ST-LAMBERT.

Les communes relevant de BRUXELLES B sont : ANDERLECHT, AUDERGHEM, BERCHEM-ST-AGATHE, FOREST, IXELLES, KOEKELBRG, MOLENBEEK-ST-JEAN, ST-GILLES, UCCLE, WATERMAEL-BOITSFORT.

HAINAUT

Inspecteur principal : CARLIER André rue de l'Europe, 44 – 7090 BRAINE-LE-COMTE
067/56.02.69 (+ Fax)

CHARLEROI : BAUTHIER Patrick rue de Cambrai, 21 5620 FLORENNES
071/68.95.59

MONS : BERTOLDI épouse LAURENT Anita rue des Laperteaux, 22 – 7110 MAURAGE
064/66.28.87

TOURNAI : TOUSSEIN René (Abbé) rue Roger Decoene 18/1B 7700 MOUSCRON
056/33.79.08

LIEGE

Inspecteur principal : LOUIS Alfred rue Redoute, 26 4920 REMOUCHAMPS
04/384.58.12

Canton germanophone Eupen-Saint-Vith

MARGRAFF Wilhelm (Abbé) Marktplatz, 19 4750 Bütgenbach
080/44.66.03 – Fax : 080/44.76.03

HUY : VIERSET Pierre (abbé) rue Fond Saint-Servais, 16 4000 LIEGE – 04/223.79.66

LIEGE : de FABRIBECKERS épouse de VILLENFAGNE Marie-Bénédicte rue du Château, 15
4280 HANNUT 019/51.20.53

VERVIERS (sauf canton germanophone Eupen-Saint-Vith) CORMAN Joseph Thier Martin, 109
4651 BATTICE 087/67.83.09

LUXEMBOURG

MARCHE

Inspecteur principal : VINCENT Michel (abbé), avenue Tagnon 4, 6850 CARLSBOURG – 061/53.31.74
ARLON-VIRTON : BARREAU Thierry, rue de Maissin, 5 6850 PALISEUL – 061/53.52.11

NAMUR

Inspecteur principal : DECHAMBRE Georges (abbé), Le Neptune rue Père Cambier, 10
5000 NAMUR 081/74.54.00

NAMUR : ROBERTI de WINGHE épouse de MONTPELLIER Anne-Catherine rue du Moulin, 7
5537 DENEË – 071/79.81.32 - 071/79.89.44 - Fax : 071/79.98.38

DINANT-PHILIPPEVILLE : MAHIAT Jean-Pierre rue de l’Eglise, 1 – 5300 SEILLES (ANDENNE)
085/82.67.14

Religion protestante

Monsieur Jean-Louis RAVET
Rue des Echevins, 51
1050 BRUXELLES
Tél. : 02/640.70.36
Fax : 02/640.70.36
E-mail : jean-louis.ravet@cfwb.be

Enseignement primaire et secondaire spécialisé

Province du Brabant Wallon
Province du Hainaut
Région de Bruxelles-Capitale

Monsieur Guy RAINOTTE
Rue du Tricoïnte, 20
5530 YVOIR
Tél. : 082/61.42.67
Fax : 082/61.41.56
E-mail : guy.rainotte@cfwb.be

Enseignement primaire et secondaire spécialisé

Province de Liège
Province de Luxembourg
Province de Namur
F.B.A.

Religion israélite

Monsieur GUIGUI Albert
Place de Bastogne, 30
1080 BRUXELLES

Enseignement primaire spécial et
enseignement secondaire spécialisé

- 5.1. En ce qui concerne les cours de morale et de religion, les chefs d'établissement sont invités à communiquer aux inspectrices et inspecteurs ci-après les horaires et renseignements relatifs aux membres du personnel assurant ces cours ainsi que les documents prévus par les circulaires relatives à la formation en cours de carrière.

II. ACCOMPAGNEMENT DES EQUIPES EDUCATIVES TANT DANS L'ENSEIGNEMENT ORGANISE QUE DANS L'ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE, POUR LES STRUCTURES EXPERIMENTALES ACCUEILLANT DE ELEVES AUTISTES, DES ELEVES POLYHANDICAPES ET DES ELEVES APHASIQUES/DYSPHASIQUES.

1. L'accompagnement des équipes éducatives se fait notamment en référence aux dispositions de la loi du 29 mai 1959 (Pacte scolaire) et du décret de la Communauté française de juillet 1997 relatif aux missions de l'enseignement et aux structures propres à les atteindre.
2. Dans l'enseignement subventionné par la Communauté française, cet accompagnement se réalise notamment en liaison avec l'efficacité de l'enseignement, le respect des programmes, la mise en oeuvre des dispositions décrétales, ... à l'exception de ce qui relève des méthodes.
3. Enseignement fondamental spécialisé.
L'inspection des activités éducatives sera menée, selon la répartition géographique des écoles, par Monsieur l'Inspecteur M. GASPARD et Monsieur l'Inspecteur E. DEBOUNY et Madame M-L. PIROTTE en collaboration avec
 - * Monsieur l'Inspecteur J.C. DE VREESE (personnel paramédical) ;
 - * Monsieur l'Inspecteur J. BERTRANG (personnel social).
4. Enseignement secondaire spécialisé.
Dans sa dimension pédagogique globale, l'inspection des activités éducatives sera menée par Madame l'Inspectrice D. CHOUKART.
Cette inspection reposera aussi sur la collaboration avec :
 - * Monsieur l'Inspecteur J.C. DE VREESE (personnel paramédical et personnel psychologique).
 - * Monsieur l'Inspecteur J. BERTRANG (personnel auxiliaire d'éducation et personnel social).
5. Internats, homes d'accueil et homes d'accueil permanent organisés par la Communauté française.
L'inspection des activités, selon leurs spécificités, sera réalisée Monsieur l'Inspecteur J.C. DE VREESE et Monsieur l'Inspecteur J. BERTRANG.
Les éléments et les conclusions des inspections seront repris dans un rapport établi collégalement par les deux membres du service d'inspection.
6. Synthèse annuelle des activités.
 - 6.1. A la date prévue par l'inspecteur coordonnateur, chaque membre du service d'inspection lui remet un rapport portant, tant pour l'enseignement spécialisé organisé par la Communauté française que pour l'enseignement subventionné par la Communauté française, sur :
 - * l'efficacité globale des activités éducatives ;
 - * les collaborations développées au sein des établissements ;
 - * la compétence professionnelle des membres des équipes éducatives ;
 - * les effets éventuels d'activités de formation en cours de carrière ;
 - * les besoins d'activités de formation en cours de carrière ;
 - * tout élément susceptible de faire progresser la qualité de l'éducation des élèves concernés.

- 6.2. Pour le 15 juillet de chaque année, l'inspecteur coordonnateur adresse à la Ministre-Présidente un rapport global portant sur l'enseignement et l'éducation développés dans les structures qui accueillent des élèves autistes, polyhandicapés et aphasiques/dysphasiques.

III RECOMMANDATION GENERALE

Toute absence de plus d'un jour de tout membre du personnel sera signalée à l'inspection compétente dans les plus brefs délais. Toute entrée en fonction d'un membre du personnel sera signalée dès le premier jour à l'inspection compétente.

FORMULE III	GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLE	ENSEIGNEMENT SPECIALISE FONDAMENTAL	ANNE SCOLAIRE 2003/2004
-------------	-----------------------------	--	-------------------------

Matricule :
Etablissement :
Adresse :

Téléphone :

Classe de : élèves
Niveau : Maturité :
Type(s) :

Matricule :

FONCTION :

Nom et prénom :

N.B. : Dans la grille des titulaires de classe, INSCRIRE EN ROUGE les période assurées par un maitre spécial.

Deh à	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

N.B. Docement F.1. approuvé le /...../.....

Vu et approuvé,

Le Chef d'établissement,

Ens. Maternel

Ens. Primaire

L.M. :
I. Math :
Expl. Env. :
Expl. Env. :
Ed. P.M.S. :
Act. C exp. :
Ed. Phys. :

Rel/Mor. :
L.M. :
Math. :
Expl. Env. :
Séc. rout. :
Act. conc. exp :
Ed. Phys. :

TOTAL / 28 périodes

TOTAL / 28 périodes

Etablissement :

FORMULE IV	GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLE	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE	ANNEE SCOLAIRE
------------	-----------------------------	---------------------------------------	----------------

JOURS	HEURES	TYPE (1)	FORME (2)	SECTION/SECTEUR (3)	GROUPE METER FINALITE/SECTION PHASE (5)	PHASE OU ANNEE ETUDE (6)	COURS	Nbres élèves	LOCAL
LUNDI	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
MARDI	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
MERCUR	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
JEUDI	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
VENDR	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								

Enseignant

NOM :

Prénom :

Titre (diplôme) :

Fonction :

Situation administrative :

Horaire : Nombres d'heures de cours :

Titulariat

Conseil de classe

Guidance

Travail en équipe

Autres :

TOTAL

FORMULE VI - GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLE - ENSEIGNEMENT SPECIALISE: PERSONNEL AUXILIAIRE D'EDUCATION ET SOCIAL – ANNEE SCOLAIRE 20...-20...

Etablissement: Téléphone:/..... Fax:/.....
 Adresse: E-mail:@.....

 Niveau: Types accueillis:

Nom, prénom: Date de naissance:/...../.....
 Epouse (pour les femmes mariées): Titre(s) (diplôme, établissement, année):.....

 Adresse:
 Situation administrative: T - TP - D - depuis le
 ACS – autre (à préciser)

FONCTION:
 Charge complète - incomplète (..... h / sem)

Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

Pour les prestations en **externat**, indiquer les heures des cours, les heures des surveillances, les heures d'études et/ou de remplacement fixées à l'horaire, l'heure de table, ...

Pour les prestations en **internat**, bien séparer les prestations de jour de celles de nuit (entre le coucher et le lever *des enfants*).
 (pour l'internat, toute autre grille comportant les mêmes données conviendra également).

Signature du membre du personnel,

Vu et approuvé par le chef d'établissement,

ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Enseignement secondaire spécialisé - Horaire général par classe ou par groupe d'élèves

	Classe ou groupe d'élèves									
Lundi										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
Mardi										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
Mercredi										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
Jeudi										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
Vendredi										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										

LISTE DES MODELES ET ATTESTATIONS REPRIS DANS LE VOLUME 2

Circulaire N 14 :

HORAIRE DES COURS DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.....	38
PRESTATIONS DU PERSONNEL NON CHARGE DES COURS.....	39
LISTE DES ELEVES SUSCEPTIBLES D'OBTENIR LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION.....	40-41

Circulaire N 15 :

ATTESTATION DE FREQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE.....	49
ATTESTATION DE FREQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE D'ADAPTATION SOCIALE.....	50
ATTESTATION DE FREQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE D'ADAPTATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	51
ATTESTATION DE FREQUENTATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE PROFESSIONNEL	52
ATTESTATION DE REUSSITE DE LA PREMIERE PHASE : MODELE A.....	53
ATTESTATION DE REUSSITE DE LA PREMIERE PHASE : MODELE B.....	54
AVIS DE MAINTIEN DANS L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE.....	55
MODELE DE COMPOSITION DES JURYS DE QUALIFICATION.....	56
PLAN PERSONNALISE D'ACQUISITION DES COMPETENCES-SEUILS P.P.A.....	57-58
ATTESTATION.....	59
CHOIX DU COURS DE RELIGION-COURS DE MORALE.....	60
DEMANDE DE RECOUVREMENT DE LA QUALITE D'ELEVE REGULIER.....	61-62

Circulaire N 18 :

LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT : FORMULE II.....	80
GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLE : ENSEIGNEMENT SPECIALISE FONDAMENTAL : FORMULE III.....	81
GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLE : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE FORMULE IV.....	83
GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLE : PERSONNEL PARAMEDICAL ET PSYCHOLOGIQUE : FORMULE V.....	84
GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLE : PERSONNEL AUXILIAIRE D'EDUCATION ET SOCIAL : FORMULE VI.....	85
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE : HORAIRE GENERAL.....	86

Circulaire N 21 :

DEMANDE D'ORGANISATION DE CLASSES DE DEPAYSEMENT ET DE DECOUVERTE : ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE.....	107
DEMANDE D'ORGANISATION DE CLASSES DE DEPAYSEMENT ET DE DECOUVERTE : ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNE.....	108

DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE ACTIVITE EXTERIEURE : ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE.....	109
DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE ACTIVITE EXTERIEURE : ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNE.....	110
PARTICIPATION.....	111
ENCADREMENT.....	112

CIRCULAIRE N 22 :

FORMULE A : DEMANDE DE DEROGATION POUR UN ELEVE AGE DE PLUS DE 21 ANS POUR DES RAISONS PEDAGOGIQUES.....	117
FORMULE B : DEMANDE DE DEROGATION POUR UN ELEVE DE PLUS DE 21 ANS EN ATTENTE D'UNE PRISE EN CHARGE PAR UNE ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTE OU UN HOME OCCUPATIONNEL OU UN CENTRE DE JOUR.....	119
FORMULE C : DEMANDE DE DEROGATION POUR UN ELEVE MALENTENDANTAGE DE MOINS DE 2 ANS ET 6 MOIS.....	121